

# CONCOURS : S'INSPIRER DE L'ART CANADIEN MATERNELLE-12<sup>E</sup> ANNÉE

## RÈGLEMENTS

### COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis. Ce concours s'adresse seulement aux personnes résidant au Canada et est assujéti aux lois canadiennes.

En soumettant votre inscription au concours, vous déclarez en avoir lu et accepté les règlements. Vous acceptez que le fait de soumettre une inscription au concours constitue une forme contraignante de votre signature électronique qui vous lie aux présents règlements du concours.

Afin d'être admissible au concours, vous devez répondre aux questions marquées d'un astérisque ou indiquées comme étant obligatoires sur le formulaire de participation. Les réponses aux questions dépourvues d'un astérisque sont les bienvenues, mais ne sont pas exigées pour participer.

Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 30 juin 2021 à 23 h 59 HAE.

Aucune participation ne sera acceptée après la date limite, et ce, pour aucune raison que ce soit. Toutes les inscriptions reçues après la date limite seront considérées comme nulles.

### ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à la présentation d'une œuvre par toutes personnes résidant au Canada et inscrites à l'école (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année), incluant celles inscrites à l'école à la maison.

Les élèves qui veulent participer sans avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province doivent obtenir le consentement d'un de leur parent, ou de leur tutrice ou tuteur, pour être admissibles au concours.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- (a) les membres des familles du personnel de l'Institut de l'art canadien.
- (b) les membres des familles des personnes composant le jury du concours.

### INSCRIPTION

Votre inscription doit comprendre l'ensemble du contenu que vous souhaitez soumettre dans le cadre du concours (texte, image, fichiers à télécharger ou liens hypertextes).

Les types de contenu suivants sont interdits :

- a. Contenu offensant et susceptible d'exposer une personne ou un groupe de personnes à la haine ou au mépris, pour des motifs basés sur la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre, l'âge ou le handicap.
- b. Contenu pornographique, vulgaire, obscène ou sexuellement explicite.
- c. Toute chose illégale.
- d. Toute propagande haineuse.
- e. Toute menace ou tout harcèlement.
- f. Toute menace ou suggestion de commettre un acte criminel.
- g. Contenu profane, diffamatoire, menaçant, insultant, ou qui fait la promotion d'activités possiblement illégales, inappropriées, non sécuritaires, dangereuses ou socialement irresponsables.
- h. Contenu portant atteinte aux droits personnels ou de propriété d'une personne, d'une entité ou d'une organisation, incluant, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle.

Toute inscription jugée inappropriée ou en infraction des interdictions susmentionnées sera annulée par l'Institut de l'art canadien à sa discrétion unique et absolue.

Tout contenu soumis à l'Institut de l'art canadien ne sera pas retourné.

### PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury examinera toutes les inscriptions reçues au cours de la période d'admissibilité du concours et déterminera les personnes gagnantes dans les catégories et selon les critères suivants :

#### Catégories :

- Maternelle à la 3<sup>e</sup> année
- 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année
- 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année
- 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année

#### Critères :

- Créativité de la démarche en réponse à, ou inspirée par, une œuvre d'art ou un, une artiste du Canada
- Impact visuel du projet

### DESCRIPTION DES PRIX

Dans chaque catégorie, les personnes gagnantes recevront un premier prix de 500 \$ et deux prix de 250 \$ seront attribués à des mentions spéciales.

### RÈGLES GÉNÉRALES

1. En vous inscrivant au concours, vous :

- a. déclarez avoir lu les règlements du concours que vous acceptez et respecterez;
- b. déclarez que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du concours.

2. Si le prix ne peut être attribué tel qu'il est décrit dans les présents règlements, l'Institut de l'art canadien se réserve le droit de substituer un prix ou un élément d'un prix par un autre de valeur comparable, déterminé à son entière discrétion.

3. En cas de litige ou de plainte relative à une inscription qui contreviendrait aux règlements du concours, il est possible que l'on vous demande de fournir la preuve (sous forme acceptable par l'Institut de l'art canadien) que votre inscription devrait être jugée admissible. Si l'Institut de l'art canadien détermine (à son unique discrétion) qu'une inscription contrevient aux règlements du concours, cette inscription sera automatiquement annulée.

4. Les décisions prises par l'Institut de l'art canadien en regard de tous les aspects du présent concours sont finales et irrévocables pour toutes personnes participantes, et ce, sans droit de recours, incluant, mais sans s'y limiter, toute décision en matière d'admissibilité des inscriptions et des personnes participantes ou d'annulation et de disqualification.

5. L'Institut de l'art canadien se réserve le droit de modifier les règlements du concours ou de mettre fin au concours en tout temps et sans responsabilité envers les participantes et les participants. Toute modification aux présents règlements sera publiée sur le site Internet de l'IAC.

6. L'Institut de l'art canadien décline toute responsabilité pour perte, dommages ou blessure, sans limitation.

7. L'Institut d'art canadien se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent concours, peu importe la raison, à son unique discrétion.

8. Les renseignements personnels recueillis par l'Institut de l'art canadien à l'étape de l'inscription seront stockés et utilisés aux seules fins d'administration du présent concours, ainsi que pour toute autre fin à laquelle vous avez consentie en vous inscrivant. En fournissant vos renseignements personnels, vous acceptez expressément les présentes modalités.

9. En vous inscrivant, vous acceptez de vous conformer aux règlements du concours et aux décisions prises par l'Institut de l'art canadien et par les membres du jury, ces décisions étant finales et irrévocables pour toutes les personnes participantes.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins particuliers en rapport au présent concours, prière de contacter les responsables par le biais de la [page Web du concours](#).